



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Inspection
hygiène et sécurité
de l'enseignement
supérieur
et de la recherche**

110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010 DE L'INSPECTION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**François Clapier, Delphine Demoncheaux, Florence Kotzyba,
Pierre Poquillon, Laurent Roy, David Savy, Lucien
Schnebelen, Laure Villarroya-Girard et Fabrice Wiitkar**

Inspecteurs hygiène et sécurité

Février 2011

1	CADRE DE LA MISSION.....	2
2	ORGANISATION DE L'INSPECTION HYGIENE ET SECURITE.....	2
3	RATTACHEMENT DES ETABLISSEMENTS.....	2
4	MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION HYGIENE ET SECURITE.....	2
5	ÉLÉMENTS DE BILAN.....	3
6	SYNTHESE DES MESURES IMMEDIATES PROPOSEES EN 2010	5
7	AUTRES ACTIVITES DE L'INSPECTION.....	6

Le présent rapport rend compte de l'activité de l'inspection hygiène et sécurité de l'enseignement supérieur et de la recherche au cours de l'année 2010.

1 Cadre de la mission

Les fonctionnaires et agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection contrôlent les conditions d'application des règles définies par le décret 82-453 et proposent au chef d'établissement intéressé toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. En cas d'urgence, ils proposent au chef d'établissement concerné, qui leur rend compte des suites données à leurs propositions, les mesures immédiates jugées par eux nécessaires.

2 Organisation de l'inspection hygiène et sécurité

Neuf inspecteurs hygiène et sécurité (IHS), dont l'un en charge de leur coordination, sont rattachés à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR).

3 Rattachement des établissements

Au 31 décembre 2010, les établissements rattachés se répartissent selon la typologie suivante :

- administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse, et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 78 universités ;
- 66 grands établissements et écoles d'ingénieurs ;
- 29 centres des œuvres universitaires et scolaires (national et régionaux) ;
- 6 établissements publics scientifiques et technologiques ;
- 5 écoles françaises à l'étranger ;
- 8 établissements n'entrant pas dans les catégories précédentes.

Le nombre d'établissements à inspecter (hors administration centrale) s'établit à 192, soit 95% des établissements susceptibles d'être rattachés.

4 Modalités de fonctionnement de l'inspection hygiène et sécurité

4.1 Pilotage

Les représentants des parties concernées par l'inspection se sont réunis le 30 mars 2010, sous la présidence du chef de service de l'IGAENR. Les représentants de

l'IGAENR, de la DGRH, de la DGESIP, de la CPU, du CNRS, du CNOUS et les inspecteurs hygiène et sécurité participaient à la réunion.

4.2 Programmation des inspections

Les inspections sont programmées deux ans avant la signature du contrat d'établissement.

En 2010, les inspections ont concerné principalement les établissements d'enseignement supérieur de la vague B.

L'objectif de 77 inspections a été retenu par le comité de pilotage.

4.3 Déroulement des inspections programmées

- Les inspections ont été effectuées en binôme, sauf cas de force majeure ;
- La plupart des visites d'inspection ont eu une durée comprise entre 1 et 5 jours, selon la dimension et l'activité de l'établissement ;
- Certaines inspections du second semestre ont été reportées à 2011, essentiellement pour des contraintes budgétaires.

4.4 Fonctionnement au sein de l'IGAENR

- Les demandes de formation sont favorablement accueillies mais difficilement suivies du fait des contraintes d'agenda des inspecteurs ;
- Les rapports de l'IGAENR peuvent être communiqués aux IHS en version papier sous forme de prêt. La transmission de la version informatique serait facilitante.

4.5 Logistique de l'inspection

En raison de l'absence de secrétariat, les inspecteurs ont consacré une partie significative de leur temps de travail dans l'organisation matérielle de leurs activités.

Un suivi budgétaire détaillé des missions a été mis en place à compter du second semestre 2010.

L'inspection dispose d'un matériel informatique peu adapté à son importante mobilité.

5 Éléments de bilan

5.1 Établissements inspectés

72 établissements et sites ont été inspectés :

1 site de l'administration centrale

- rue Descartes.

27 universités

- | | | |
|--------------------|-----------------------|------------------|
| - Aix-Marseille 2, | - Clermont 2, | - Orléans, |
| - Aix-Marseille 3, | - Le Havre, | - Poitiers, |
| - Angers, | - Limoges, | - Reims, |
| - Avignon, | - Lyon 1, | - Rennes 2, |
| - Besançon, | - Marne la Vallée, | - Rouen, |
| - Bordeaux 3, | - Montpellier 3, | - Strasbourg, |
| - Brest, | - Nantes, | - Saint Etienne, |
| - Bretagne Sud, | - Nice, | - Toulon, |
| - Clermont 1, | - Nouvelle Calédonie, | - Tours. |

16 grands établissements et écoles d'ingénieurs

- | | | |
|----------------------|---------------------|--------------|
| - Collège de France, | - Ecole centrale de | - ENSMA |
| - Ecole Centrale de | Marseille, | Futuroscope, |
| Nantes, | - ENSI Caen, | - ENI Brest, |

- | | | |
|----------------------|------------------|----------------------|
| - ENI Tarbes, | - IFMA Clermont, | - Observatoire de la |
| - ESMM Besançon, | - INSA Rennes, | Côte d'Azur, |
| - IEP Aix-Marseille, | - INSA Rouen, | - UT Belfort |
| - IEP Bordeaux, | - IPGP, | Montbéliard. |

14 EPST ou sites d'EPST

- 7 délégations régionales du CNRS :

▪ Alpes (report 2009),	▪ Côte d'Azur	▪ Normandie,
▪ Alsace,	▪ Nord - Pas de	▪ PACA.
▪ Centre Poitou,	Calais	
- 5 sites de l'INRIA :

▪ Grenoble,	▪ Paris-	▪ Rennes,
▪ Nancy,	Rocquencourt,	▪ Sophia-Antipolis.
- 1 site de l'IRD : Tahiti.
- INED.

12 CROUS

- | | | |
|------------------|------------------|-------------|
| - Aix-Marseille, | - Clermont, | - Poitiers, |
| - Amiens | - Limoges, | - Reims, |
| - Besançon, | - Nice, | - Rennes, |
| - Caen, | - Orléans-Tours, | - Rouen. |

2 autres établissements

- CTLES,
- Ecole Française d'Archéologie Orientale du Caire.

5.2 Visites supplémentaires

Des visites supplémentaires ont été effectuées pour les établissements suivants :

- CNRS délégation Midi-Pyrénées,
- Université de Clermont-Ferrand 2,
- Université de Marne la Vallée,
- Université de Montpellier 1.

5.3 CHS et expertises

Le nombre de participations aux CHS est de 129 dont 52 ont donné lieu à une restitution de l'inspection.

L'inspection a accompagné des établissements suite à des accidents graves ou mortels. Elle a également apporté son expertise sur des problématiques diverses (incendie, problèmes sanitaires, pollution chimique, étude ATEX...).

5.4 Réunions

Les inspecteurs ont participé (liste non exhaustive) :

- au comité de pilotage de l'inspection hygiène et sécurité,
- aux réunions des groupes de travail du CCHS de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- aux réunions d'un groupe de travail (réunissant le CNRS, l'AMUE, et le GP'Sup) relatif à la mise en œuvre d'un logiciel portant sur l'évaluation des risques professionnels,
- à des réunions organisées par l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement,

- à une réunion de travail de la DGAFP portant sur la modification du décret 82-453,
- à des réunions avec la DGESIP pour la gestion budgétaire,
- à une réunion portant sur la rédaction du guide « Prévention des risques professionnels » piloté par le MESR.

6 Synthèse des mesures immédiates proposées en 2010

Sur 72 visites d'inspection réalisées pendant l'année 2010, 54 ont donné lieu à des propositions de mesures immédiates, dont le nombre total est de 224. Des situations d'urgence ont pu être corrigées par l'établissement en cours de visite : dans ce cas, elles n'ont pas donné lieu à des propositions écrites.

169 propositions, soit un peu plus des trois-quarts, ont porté sur :

- La maintenance, l'entretien et les vérifications (42 propositions, soit 19%), en particulier dans le domaine des installations et équipements électriques, dangereux, partiellement ou non-vérifiés, ou dont les observations mentionnées dans les rapports de vérifications techniques réglementaires n'étaient pas traitées.
- Les risques d'incendie (30), dont les mesures proposées ont porté principalement sur l'amélioration des conditions d'évacuation.
- L'utilisation des équipements de travail (28), la quasi-totalité des propositions concernant la mise ou le maintien en conformité.
- Les produits chimiques et les gaz spéciaux (25), en particulier l'utilisation de sorbonnes non-vérifiées ou en fonctionnement dégradé, le stockage ou l'utilisation dans des conditions mal maîtrisées.
- L'absence de document unique d'évaluation des risques et de programmation des actions de prévention (18).
- Les récipients et appareils à pression de gaz et de vapeur (14).
- Les risques d'exposition aux rayonnements ionisants (12).

40 mesures, soit 18%, ont porté sur l'amiante (9), les risques de chute (7), l'organisation de la prévention (6), l'intervention des entreprises extérieures (5), la médecine de prévention (4), le risque routier (2), les lasers (2), les risques biologiques (2).

18 autres mesures ponctuelles ont été proposées.

En 2009, sur les 66 visites d'inspection réalisées, 40 avaient donné lieu à 157 propositions de mesures immédiates.

On observe pour 2010 une augmentation des propositions relatives à la maintenance, à l'entretien et aux vérifications : 19% contre 10% des mesures immédiates proposées en 2009. Plus de la moitié des établissements inspectés en 2010 sont concernés.

Notons que des propositions de mesures immédiates classées dans d'autres rubriques sont motivées par des défauts de maintenance : équipements de travail non maintenus en conformité, sorbonnes non vérifiées par exemple.

Les mesures immédiates relatives aux risques d'incendie, qui avaient fait l'objet du plus grand nombre de propositions en 2009 avec 17% des mesures proposées, voient leur poids relatif descendre à 13%. Soulignons cependant que 30 urgences constatées ont motivé ces mesures en 2010, contre 26 en 2009.

Notons qu'en 2010, une lettre de propositions de mesures immédiates a été adressée à 3 établissements simultanément.

7 Autres activités de l'inspection

Les inspecteurs ont participé à un nombre significatif de formations au profit des établissements (membres des comités d'hygiène et de sécurité...) et lors de séminaires.

Deux inspecteurs sont intervenus à la formation interministérielle des inspecteurs hygiène et sécurité (risque chimique, rayonnements non ionisants).

Des inspecteurs ont participé à des jurys de concours (président, expert ou membre).

(Voir programme annuel de travail 2011)